

Dispositif de l'acte juridictionnel · A40-94475-2012 · 24.01.2013

A40-94475-2012

24.01.2013

Neuvième cour d'arbitrage d'appel

Dispositif de l'acte juridictionnel

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 40.220000 RUB; effective date 24.01.2013.

Russian source file:

A40-94475-2012_20130124_Postanovlenie_apelljacionnoj_instancii_(rezoljutivnaja_chast).pdf

Annexe I

Neuvième tribunal d'appel d'arbitrage 127994, Moscou, GSP-4, Paille Patrol Pass, 12 adresse du site Web: <http://9aas.arbitrary.ru> RESOLUTE PARTIE DU RÈGLEMENT (dans l'ordre de la partie 2 de l'article 176 de l'AIC de la Fédération de Russie) n° 09AP-40346/2012-AC

d. Moscou 24.01.2013 No A40-94475/12-149-866

La neuvième cour d'appel d'arbitrage est composée : Président du Tribunal Lepikhin, juges : Koltsova N.N., Rumyantseva P.V., tout en maintenant le protocole par le juge adjoint Laukhina A.A., ayant examiné en audience publique l'appel du Service fédéral antimonopole contre la décision de la Cour d'arbitrage de la ville. Moscou, en date du 19.11.2012, dans l'affaire no A40-94475/12-149-866, pris par le juge Kuzin M.M., selon la déclaration de Pharmstandard OJSC, CJSC ROSTA au Service fédéral antimonopole, une tierce partie: Le Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie a rendu une décision non valide le 25 mai 2012 dans l'affaire no 1 11/202-11, avec la participation de : auprès des demandeurs: de Pharmstandard OJSC - Fedliuk V.P. par procuration du 29.12.2012 No. 1289; M.A. Arkhangelskaya par procuration du 09.01.2013 No. 2; de ZAO "Rost" - Pokatovich I.S. par procuration du 24.10.2012; Sholtyreva O.A. par procuration du 11.11.2011 No. 217; M. Sakanyan M.M. par procuration à partir du 15.08.2012; de la part du défendeur: Le système de télévision électronique de Kozlov. par procuration à partir du 13.08.2012 NoIA/26023; Zaitseva N.N. par procuration du 15.06.2012 NoIA/18784; - Aleshin K.N. par procuration du 23.08.2012 NoCA/27371; à partir de la troisième personne: Schatz M.G. par procuration du 28.12.2012 NoAD-MZ-52;

Sous la direction de St. 266, 268, 269, 271 du Code de procédure d ' arbitrage de la Fédération de Russie,

DÉCIDE: La décision de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19.11.2012 dans l'affaire no A40-94,475/12-149-866 pour laisser inchangé, l'appel - sans satisfaction. La décision entrera en vigueur à compter de la date de son adoption et pourra faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant la date de la décision en totalité devant le tribunal fédéral d'arbitrage du district de Moscou.

Le président du tribunal: D.E. Lepikhin

Juges : - C'est un peu trop. Rumées

N.N. Cercle